

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sersolv[®] AL-B

Date de révision: 12/02/2017

Révision: 02 Remplace la date: 19/12/2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**Nom du produit Sersolv[®] AL-B

Numéro d'enregistrement

REACH : 01-2119973500-41-XXXX

Numéro CAS 2568-90-3

Numéro CE 219-909-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Réactif de laboratoire. Solvant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Service Chimie

5 place de l'Eglise

77400 Saint Thibault des Vignes

France

+33 (0) 164 308 922

+33 (0) 164 308 749

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 25167

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -

Environnement On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 219-909-0

Mentions de danger Non Classé

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Nom du produit 1.1'-[Méthylènebis(oxy)]dibutane

Numéro d'enregistrement

REACH 01-2119973500-41-XXXX

Numéro CAS 2568-90-3

Numéro CE 219-909-0

Commentaires sur la composition

Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes : Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Cutanée ; Long terme Effets systémiques : 1197 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs – Inhalatoire ; Long terme Effets systémiques : 12663 mg/m³

Population en général – Orale ; Long terme Effets systémiques : 36225 mg/kg p.c. /jour

Population en général – Inhalatoire ; Long terme Effets systémiques : 315 mg/m³

Population en général – Cutanée ; Long terme Effets systémiques : 1811 mg/kg

PNEC - Eau douce ; 13 µg/l

- Eau de mer ; 0.13 µg/l

- Sédiments (eau douce) ; 2861 mg/kg

- Sédiments (eau de mer) ; 2861 mg/kg

- Sol ; 4987 mg/kg

- Station d'épuration des eaux usées ; 1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. EN 166

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée.

Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. EN 136/140/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH Pas d'information	disponible.
Point de fusion	-58.1°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	180.5°C @ 1013.25 hPa

Point d'éclair	62°C
Taux d'évaporation	5.54 (éther diéthylique = 1)
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité :	23.6
Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité :	0.63
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0.079 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.835 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage log Kow:	2.75
Température d'auto-inflammabilité	220°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	1.18 m ² /s @ 25°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses
Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux
Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 873,0 Espèces Rat

Indications (DL ₅₀ orale) OECD 401	
ETA orale (mg/kg)	6 873,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Indications (DL ₅₀ cutanée) DL ₅₀	> 2000 mg/kg,
Cutanée, Rat	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Données sur l'animal	Pas d'information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'information disponible.
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Essais de génotoxicité – in vitro	Pas d'information disponible.
Cancérogénicité	
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction	
Toxicité pour la reproduction – fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
Danger par aspiration	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.	
Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.	
Contact cutané Le liquide peut irriter la peau.	
Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 30 - 40 %: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential FBC: 30.38,

Coefficient de partage log Kow: 2.75

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS) Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDL) Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA) Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI) Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau

Un appareil respiratoire autonome : SCBA

STP Stations d'épuration

COV : Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë

Aquatic Acute = Toxicité aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité chronique

Références littéraires clés et sources de données : Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE : Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 12/02/2017

Révision 02

Remplace la date 19/12/2013

Statut de la FDS Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité : Non classé